[illegible] plus grand nombre des intéressés.

Il reste quelques retardataires. Il n'est pas possible qu'ils privent la Patrie du concours d'un bras exercé. Il n'est pas possible qu'ils ne comprennent pas l'infériorité dans laquelle ils se mettent eux-mêmes en cas de conflit en refusant de perfectionner leurs aptitudes.

De gaîté de cœur, ils ne peuvent pas manquer à leur devoir envers la France ni négliger leurs moyens de défense personnelle.

A la satisfaction d'un labeur utile, la Fédération a voulu ajouter un agrément très vif : celui de concours fort intéressants entre les tireurs. Pour pouvoir y participer, les retardataires sont priés de s'inscrire sans retard à la Fédération.

TIR DU DIMANCHE 1er JUIN

De 8 heures 1/2 à 11 heures 30, section C. — Commissaire: M. l'officier d'administration Verchaeve; instructeur: M. Antoine Lange.

De 2 à 6 heures, sections A et B. — Commissaires: section A, M. H. Tavernier; section B, M. P. Quint; instructeur: M. ... Réquillart.

Les adhésions seront reçues le dimanche 1er juin, de 10 heures à midi, à la Chambre de commerce, 2, rue du Château, par M. Aristide Lucas, président des Anciens Combattants de 70-71 l' « Ancienne ».

Les cartes seront distribuées par M. Alfred Orange, secrétaire de la Caisse pour les Veuves et Orphelins des Vétérans des armées de terre et de mer.

— Nous publierons la semaine prochaine les noms des quelques personnes n'ayant pas retiré leur carte.

QU'IL FAIT CHAUD !

Après avoir réclamé un peu plus de clémence et un peu plus de printemps durant les vingt-cinq premiers jours de ce mois de mai, on peut se demander maintenant si l'on n'a pas trop réclamé. Dès dimanche, un soleil éclatant transformait la physionomie des villes et des campagnes. Depuis lors, il semble que l'été étale sa tyrannie sur les pauvres humains qui aspirèrent à ses bienfaits modérés durant toutes les semaines du printemps pluvieux.

Le thermomètre a dénoncé ces caprices cruels du temps par les chiffres de 8° supérieurs à la normale. Toute la France connaît ces joies trop absolues : à Nice, 24°; à Brest, 28°. L'Europe n'est pas épargnée : à Bruxelles, 27°; à Londres, 26°6.

Cela laisse prévoir un orage prochain, peut-être pour cette nuit même, car « une dépression se fait sentir vers l'Atlantique, au midi de la France ».

Alors, un « petit mouvement atmosphérique » sera déterminé, et après avoir gémi de la chaleur, nous gémirons de nouveau de la pluie, et les pieds dans la boue, nous implorerons le soleil.

M. JAURÈS A ROUBAIX

On annonce que M. Jaurès, continuant sa propagande antimilitariste, viendra, à Roubaix, prochainement, donner une conférence contre la loi de trois ans.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Les concours de la Société de Géographie sont fixés au jeudi 19 juin. Les inscriptions pour Roubaix seront reçues jusqu'au 10 juin inclus chez M. Cléty, secrétaire de la société, 40, rue Saint-Georges.

ACCIDENTS DU TRAVAIL, SOUTIENS de FAMILLE et RETRAITES OUVRIÈRES (ASSISTANCE-RETRAITE). — Afin d'éviter l'encombrement des bureaux le lundi 2 juin, le percepteur de Roubaix-Est, rue du Moulin, 180, informe les intéressés qu'ils pourront toucher, à titre exceptionnel, le dimanche 1er juin, de 8 heures et demie à midi et demi.

LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR. — Le pavoisement. — Aujourd'hui, vendredi, la fête du Sacré-Cœur est célébrée d'une façon grandiose par tous les catholiques.

Dans un grand nombre de villes, les catholiques arborent le drapeau national. Les Roubaisiens sont invités à s'unir à cette manifestation en l'honneur du Sacré-Cœur.

UNE FÊTE DE FAMILLE. — La maison des Petites Sœurs des Pauvres a célébré, mercredi, la fête de la mère Supérieure bien aimée. A 6 heures, une messe d'actions de grâces, chantée par les Petites Sœurs et les vieillards, commençait la journée. M. Bereaud, leur digne aumônier, a prononcé une allocution touchante et toute la journée s'est passée dans la joie. Un phonographe, mis gracieusement à la disposition des vieillards, a contribué, par ses monologues et chansons, à exciter la gaieté. C'est une bonne journée pour les pensionnaires.

LE CERCLE ORPHÉONIQUE LES « XL », DE ROUBAIX, AU CONCOURS DE SÈVRES. — C'est le 6 juillet prochain, que le cercle orphéonique les « XL », de Roubaix, assistera au concours de Sèvres.

Les répétitions partielles, suivies tous les jours avec un entrain admirable, ont permis d'envisager l'ensemble du chœur imposé qui, quoique excessivement difficile, est d'une grande beauté.

Le cercle des « XL », qui se présentera en division d'excellence, y rencontrera trois sociétés concurrentes d'une haute valeur musicale. Il s'y présentera avec 105 exécutants. Les sociétés adverses sont : « Les Enfants de Saint-Rémy », de Reims, 90 exécutants; « les Fils d'Orphée », de Puteaux, 98 exécutants, et l' « Orphéon de Boulogne-sur-Seine », 87 exécutants.

Sous la vaillante direction de leur jeune chef, M. René Vandestienne, les « XL » iront vaillamment défendre les couleurs artistiques roubaisiennes et par un travail incessant, tiendront à maintenir le renom glorieux qu'ils ont déjà acquis.

DANS LES POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — M. Pagès, agent mécanicien à Roubaix, est nommé agent mécanicien à St-Germain.

TENTATIVE DE SUICIDE, À AVESNES, D'UN SOLDAT ROUBAISIEN. — Le soldat René Decraene, de Roubaix, affecté au 84e régiment d'infanterie à Avesnes, avait été puni de six jours de prison pour être sorti de la garnison sans permission et s'être mis en civil.

Le jeune homme en avait conçu un vif chagrin et, vers quatre heures du soir, hier, il a tenté de se suicider dans le local disciplinaire.

René Decraene s'est coupé l'artère du poignet avec une lame de rasoir américain qu'il avait dissimulée dans le bas de son pantalon. Le soldat a déclaré qu'il recommencerait. Pour éviter toute nouvelle tentative de suicide il est étroitement surveillé.

LE BANQUET DU COMITÉ DES FÊTES DU FONTENOY. — Les fêtes du Fontenoy ont eu, jeudi soir, un dernier et joyeux écho dans le banquet organisé par le Comité et qui a été servi à la Taverne Viennoise, 4, Place de la Gare.

Le banquet a été animé de la plus franche cordialité. Il était présidé par M. Vandestienne, président d'honneur, ayant à ses côtés M. P. Douai, président; M. Lerouge, vice-président d'honneur; M. D'hondt, vice-président; MM. Hocque et Mortier, représentant la *Fédération des Fêtes de Quartiers*.

Au champagne, M. Deltète, secrétaire, a rappelé, en quelques mots, le succès des fêtes du Fontenoy, et l'heureux résultat pour les commerçants du quartier, et il a reporté tout le mérite du travail sur M. Paul Douai, le dévoué président. En reconnaissance, il lui offre un joli souvenir.

M. Paul Douai prend ensuite la parole pour rendre hommage à tous ceux qui ont contribué au succès de la fête et surtout à M. Vandestienne. Il remet une plaquette d'honneur à M. Leleu et à M. Benditer. Il a aussi un mot aimable pour tous ceux qui se sont dévoués, et il leur remet un souvenir.

Des toasts sont ensuite portés par M. Vandestienne et M. J. D'Hondt. M. Hocque boit en même temps, à la santé de M. Vandestienne et au succès des « XL » qu'il préside.

M. Douai a tenu à remercier en termes chaleureux les journaux locaux de leur concours. Un représentant de la presse lui a répondu en faisant valoir le dévouement et les qualités de l'aimable président de la fête.

La soirée s'est ensuite terminée par le plus joli concert.

L'INCENDIE TRAGIQUE DE LA RUE CICERON. — L'état de Mlle Angèle Leliaert, cette jeune fille de la rue Cicéron qui fut grièvement brûlée, mercredi soir, par l'explosion d'un bidon de pétrole, reste très grave. A 10 heures du soir, jeudi, les docteurs de l'hôpital n'avaient pu encore se prononcer sur les conséquences possibles de ce terrible accident. On déclarait toutefois que Mlle Leliaert était dans un état alarmant.

TOMBÉ D'UN ÉCHAFAUDAGE. — Un grave accident de travail s'est produit jeudi soir, rue d'Alger. Un ouvrier maçon, M. François Bonnet, âgé de 38 ans, demeurant à Taintegnies (Belgique), travaillait chez M. Meillassoux. Il était monté sur un échafaudage lorsque, par suite d'un faux mouvement, il tomba. Dans sa chute, il se fractura la cheville gauche. Relevé aussitôt, il reçut les soins d'un docteur qui ordonna son transfert à l'hôpital de la Fraternité, où il a été admis vers 8 heures.

ORCHESTRIONS ÉLECTRIQUES. — Instrument spéciaux pour Skatings, Cinéma, Salles de danse, etc. Maison Serépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-8

BLESSÉ PAR LA CHUTE D'UN ÉVIER. — M. Maurice Sauvage, âgé de 33 ans, demeurant rue des Champs, 23, est carreleur chez M. Reingot Durant, maître carreleur, boulevard de Strasbourg, 111. Vers 8 heures de matin, jeudi, il travaillait dans les maisons Béghin, avenue Linné, lorsqu'il reçut un évier en marbre sur le bras droit. M. le docteur Druesne a constaté une vaste ecchymose à la face antérieure de l'avant-bras et une entorse du genou. Il évalue à trente jours la durée d'incapacité de travail résultant de cet accident.

OBJETS pour MARIAGES et CADEAUX. Sacs dames dernières nouveautés. Vente réclame toute la semaine. Mon de cofiance. E. Wolnet, 3, place du Trichon, Rx. 53751

LES VOLS DE BICYCLETTES CONTINUENT. — M. Barthouil, commissaire de police du 2e arrondissement, vient d'être saisi d'une nouvelle plainte en vol de bicyclette. Elle émane de M. Paul Jonville, négociant en charbon, rue Saint-Georges. Vers 8 heures du matin, jeudi, M. Jonville constata la disparition de sa bicyclette qui se trouvait sous la grand'porte d'entrée de ses bureaux, derrière une seconde porte. Des recherches sont faites pour découvrir l'auteur de ce vol audacieux.

EPICERIE CENTRALE, 1, r. St-Georges. Voir prix-courant en 6e page. Glace de poche offerte aux acheteurs. 54643

UN MANŒUVRE TOMBE D'UN TOMBEREAU. — Dans la cour de M. Auguste Pennel, entrepreneur, rue de Crouy, un manœuvre, M. Alexandre Fion, demeurant à Froyennes (Belgique), était monté sur un tombereau attelé. Le cheval s'était soudain mis en marche, M. Fion tomba sur le sol. Dans sa chute, il s'est fracturé l'avant-bras. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Vanlaer.

UNE BELLE TOILETTE posée sur un bon corset : Le Prodigieux, portée par une jolie femme, n'est-ce pas le rêve? Le Prodigieux se vend à Roubaix maison Robichez-Verdonck, 50, Grande-Rue; à Tourcoing, Maison Carette-Duhamel, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville. 54350

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — M. Jules Martel, âgé de 45 ans, demeurant rue Decrême, cour Delahaye, 9, est peintre en voitures chez M. L. Holvoet, carrossier, rue de la Redoute. En polissant une automobile, il a été piqué par une cornière en cuivre. M. le docteur Ballenghien a relevé l'existence d'un phlegmon à l'index droit. Il se prononcera dans huit jour sur les suites de cet accident. — Chez MM. L. Olérieux et fils, fabricants, rue Pavreau, 46, un metteur de cannettes, le jeune Edouard Calleville, 14 ans, demeurant rue Descartes, fort Sion, a reçu dans l'œil gauche un morceau de bois qu'un gamin lui avait lancé en jouant. Il en est résulté une déchirure de la conjonctive. Dix jours de repos, docteur Diapa.

— L'un des ouvriers charbonniers de la maison Muller-Delcourt, rue de l'Ouest, 47, M. Victor Duprez, 36 ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or, a eu le pied droit écrasé par la roue d'une charrette qu'on plaçait près d'un wagon; 3 semaines de repos, docteur Delattre. — A la Compagnie Française Mono-Service, rue de la Vigne, 115, une ouvrière pédalière, Mme Marie Dewitte, âgée de 28 ans, demeurant rue d'Alger, 22, était occupée à pédaler à une machine à comprimer, lorsqu'elle eut les doigts index et majeur de la main droite pris entre deux organes de la machine. Les phalangettes ont été fracturées. Trois semaines de repos, docteur Butruille.

CROIX

La mort mystérieuse

L'AUTOPSIE

Nous avons relaté, jeudi matin, la mort quelque peu mystérieuse de Marie Leruste, âgée de 33 ans, au domicile de Mme Vangaese, rue Louis Michel. Les résultats de l'enquête de M. Jérôme, commissaire de police, parvenus au parquet de Lille, celui-ci donna ordre au docteur Labbe, médecin-légiste de procéder à l'autopsie.

Elle eut lieu mercredi matin, à 10 heures, à la Morgue, en présence de M. le Commissaire de police. Le docteur Labbe ne découvrit aucune cause anormale de la mort de Marie Leruste. Aucune trace, ni aucune brûlure de poison n'ont été relevées.

Le médecin-légiste a constaté toutefois que la défunte était quelque peu atteinte de maux de reins et il a prélevé l'estomac et un liquide blanchâtre qu'il contenait.

Les constatations du docteur Labbe ont été envoyées au Parquet.

MORT SUBITE ?

En présence des constatations de l'autopsie, il nous faut, semble-t-il, revenir à la première hypothèse : celle d'une mort subite. Car celle d'un suicide d'abord, que le *Journal de Roubaix* écartait jeudi matin, doit en effet être mise de côté, puisque aucune trace d'empoisonnement n'a été relevée; et, d'autre part, le médecin légiste a déclaré que la mort n'avait dû avoir aucune cause anormale.

L'hypothèse de manœuvres criminelles, qui, mercredi et jeudi était l'objet de toutes les conversations, serait aussi, du fait de l'autopsie, inexacte.

Il reste donc la mort due à une cause naturelle. Comme Marie Leruste passait encore, mardi, à 11 heures un quart dans la rue Louise-Michel, et qu'elle expirait vers midi, nous sommes en présence d'une mort subite.

Mais alors, que signifie la découverte très énigmatique du porte-monnaie? Que signifie surtout cette lettre d'adieux de Marie Leruste à son ami qui vient de la quitter, où elle annonce formellement qu'elle va se donner la mort? Que signifie, enfin, ce billet où étaient exprimées en termes si ambigus, les dernières volontés de la défunte?

LE CLASSEMENT DES CHEVAUX. — On nous prie de rappeler que le classement des chevaux, juments, mules et mulets (1913) aura lieu le 3 juin, Grand'Place.

Les propriétaires ont été avisés par convocations de l'heure de la présentation de leurs animaux.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Un domestique de MM. Gaberel et Loréignol, entrepreneurs, Jean Dewilde, 48 ans, rue du Progrès, 94, a eu le pied gauche écrasé sous le sabot d'un cheval, au chantier de la rue Dupire. Quinze jours de repos.

— Aux produits chimiques, un journalier, Nicolas Prate, rue de Croix, 80, à Roubaix, s'est fait un effort dans le dos en heurtant à un obstacle une brouette qu'il conduisait. Quinze jours de repos; docteur Barroyer.

WASQUEHAL

LE PIED GAUCHE BRULE. — A l'usine de MM. Eycken et Leroy, un ouvrier, Louis Bossyt, 20 ans, rue de Marcq, a eu le pied gauche brûlé par de l'alumine. Vingt jours de repos; docteur Liénard.

LANNOY

LA FRAUDE DU CAFE. — Des douaniers ont arrêté, près de la frontière, une ménagère, Henriette Froment, 40 ans, domiciliée à Roubaix, rue de Condé, cour Beaumont, qui était nantie de deux livres de café vert, de provenance belge, représentant une valeur de 3 fr.

La délinquante a été incarcérée à la prison; elle sera conduite à Lille ce matin vendredi.

BLESSÉ A LA TÊTE. — A la filature de M. Parent-Monfort, un ouvrier, M. Emile Deffontaine, 39 ans, s'est blessé à la tête et à la nuque en tombant violemment sur son métier, par accident. Vingt jours de repos. Docteur Caudmont.

PIED MEURTRI. — A la filature de M. Parent-Monfort, une étirageuse, Mlle Jeanne Duprez, 19 ans, a été blessée aux orteils droits en travaillant. Quinze jours de repos. Docteur Caudmont.

PIED ÉCRASÉ. — Chez MM. Parent et fils, un emballeur, M. Etienne Leman, 69 ans, a eu le pied gauche comprimé par la chute d'une presse. Dix jours de repos. Docteur Parmentier.

LYS

La question de l'eau potable

UN REFERENDUM AUPRÈS DE LA POPULATION

Ainsi qu'on l'avait annoncé lors de la dernière réunion du Conseil municipal, l'administration de cette ville prend, actuellement, consultation de la population lysoise sur l'opportunité de créer un système d'adduction d'eau potable sur le territoire, par contrat à passer avec la Société des Eaux du Nord, qui s'engageait, *le cas échéant*, à fournir une eau offrant toutes les garanties au point de vue de l'hygiène.

Voici la teneur du document adressé aux habitants. Ceux-ci sont priés de faire connaître leur avis en l'adressant à la Mairie, consigné sur la circulaire où est imprimé le texte :

« L'Administration municipale a l'honneur de vous informer qu'elle est en pourparlers avec la Société des Eaux du Nord pour réaliser dans la commune une distribution d'eau potable venant de Flers-en-Escrebieux, dont l'analyse a été soumise à l'Institut Pasteur de Lille et au Comité supérieur d'Hygiène de France.

» La Société des Eaux du Nord est en train d'aménager la distribution de seize communes de la banlieue de Lille et serait en mesure d'alimenter la commune de Lys-les-Lannoy d'ici la fin de l'année 1914.

» Nous serions très désireux de connaître votre sentiment sur cette importante question et vous demandons de bien vouloir nous faire connaître si, le cas échéant, vous feriez usage de cette eau pour vos besoins ménagers.

» Le prix de l'abonnement serait de 16 francs par an pour une consommation de 100 litres d'eau par jour.

» Des règlements d'abonnement sont déposés à la mairie et peuvent être consultés pour de plus amples renseignements. »

FESTIVITÉS DE QUARTIERS. — La commission organisatrice des festivités qui se dérouleront dans les quartiers de la rue de Leers, de la Place et de la Vieille-Place, les 22 et 23 juin prochains, a élaboré comme suit le programme de la fête. On remarquera son excellente et très variée composition.

Le samedi, à 8 heures du soir, grande retraite aux flambeaux.

Le dimanche matin, championnat du Club *Cycliste*, carrousel cycliste, match de vitesse entre de forts vélocipédistes. Dès 1 heure, réception des groupes cyclistes. A partir de 2 heures, réception du comité civil et de la municipalité. A 3 heures, revue et défilé du cortège. A 4 heures et demie, fête gymnique rue Jeanne-Hachette. De 5 à 7 heures, brillant concert par l'harmonie communale « La Lyre d'Estaimpuis ». A 8 heures et demie, rue de l'Eglise, belle fête de nuit par la société municipale de gymnastique l' « Avant-Garde ».

Des jeux divers sont également en vue qui auront lieu dans les quartiers précités.

— Le lundi, encore, dès 5 heures, des jeux ou réjouissances variés seront donnés qui termineront, comme il convient, ces très intéressantes festivités. Aussi, n'est-il pas douteux que celles-ci attireront une foule considérable et obtiendront un très joli succès.

Ajoutons que les pauvres ne seront pas oubliés, car l'on vendra, pendant ces journées de liesse, la « petite fleur » de souvenir au bénéfice d'œuvres bienfaisantes.

ARRETE ET RELAXE. — La police locale, ayant appris qu'un journalier domicilié rue de Courtrai, aurait adressé des menaces, d'une nature spéciale, contre deux jeunes filles de Leers, âgées de 15 et 16 ans, tandis qu'elles coupaient de l'herbe dans les champs, au « Fresnoy », le mit en état d'arrestation, sur la plainte du père de l'une des jeunes filles.

La gendarmerie de Roubaix ayant interrogé l'inculpé et les témoins, l'enquête démontra que le jeune homme s'était borné à tenir de très regrettables propos. En conséquence il a été remis en liberté.

Cette affaire fera l'objet d'un rapport de la gendarmerie.

BLESSE A LA POITRINE. — A la filature de MM. Boutemy frères, un cardeur, M. Arthur Poteau, 32 ans, résidant à Roubaix, a heurté du pied, violemment, le bâti d'une machine démontée, en transportant des pots d'étoupes. Ce faisant, il tomba sur la poulie de la carde voisine. Dans sa chute, l'ouvrier a contracté une contusion hémithorax gauche et une autre à la main droite. Douze jours de repos : docteur Maeure.

MAIN ENTAILLEE. — Chez MM. Delannoy et fils, un partageur, M. Victor Soudan, 19 ans, demeurant à Templeuve (Belgique), s'est, par accident, coupé avec son couteau au poignet gauche. Dix jours de repos; docteur Bernard.

HEM

MANŒUVRES EN CAMPAGNE. — Dans la matinée de jeudi, des soldats du 43e régiment d'infanterie de Lille, ont manœuvré en cette commune; à l'extrémité du territoire vers l'Hempemport. Leurs évolutions ont été intéressantes et se produisirent au milieu du crépitement presque ininterrompu de coups de feu tirés à blanc.

De nombreux curieux ont suivi cette manœuvre, après laquelle les braves petits soldats ont regagné gaiement leur caserne.

VOL DE NUMERAIRE. — Un ouvrier de la brasserie de M. Jean Desprets, au Petit-Lannoy, M. Rémy Demeulemeestère, 55 ans, a formulé une plainte à la police contre un inconnu qui lui a dérobé une somme de 270 fr.

Cet argent a été soustrait, par le coupable, d'une bourse où se trouvait une somme de 600 fr. Le magot se trouvait dans la chambre que l'ouvrier occupe à la brasserie même. On ne peut préciser la date à laquelle le vol a été commis, car l'ouvrier n'avait pas contrôlé, depuis un certain temps, le contenu de sa bourse. C'est, d'ailleurs, en se livrant à cette inspection qu'il constata son malheur. Car c'en est un véritable pour lui, la somme volée ayant été économisée peu à peu, grâce à sa bonne conduite.

L'enquête ouverte par la gendarmerie n'a pu faire découvrir l'auteur de ce vol audacieux. Mais, paraît-il, l'accès à la chambre de l'ouvrier était assez facile. Cela explique, aisément, que le voleur se sera introduit dans son « home » pendant une de ses absences motivées soit par son travail soit par ses sorties de la brasserie.

L'ENSOUPLE TRAITRESSE. — Chez M. Betremieux aîné fils, un ourdisseur, M. Jules Dubois, 36 ans, demeurant à Lannoy, a eu le gros orteil droit meurtri par une ensouple. Vingt-cinq jours de repos. Docteur Parmentier.

SAILLY

VACCINATIONS & REVACCINATIONS. — M. le docteur Lamotte se rendra à la Mairie de Sailly le mardi 10 juin, à trois heures de l'après-midi, pour procéder aux vaccinations et revaccinations gratuites.

Il est rappelé que la vaccination est obligatoire: 1° au cours de la première année (enfants nés depuis le 1er juillet 1912); 2° dans la onzième année (enfants nés le 1er juillet 1902) et 3° dans la vingt-unième année (adultes nés en 1893).

LEERS

MORDU PAR UN CHIEN. — M. Georges Catoire, marchand de charbon à Leers, ancien bureau des douanes, effectuait une livraison de charbon chez Mme Vve Desmet, bouchère à la Place. Pendant qu'il se trouvait dans la cour de la maison, le chien de garde voulait s'élancer sur le marchand et dans les efforts qu'il fit sa chaîne d'attache se rompit et le molosse se précipita sur M. Catoire qu'il mordit cruellement à la main. Heureusement les fils de Mme Desmet étaient présents et purent dégager rapidement M. Catoire de sa dangereuse position. M. [illegible], vétérinaire à Lannoy, a été commis pour examiner le chien de Mme Desmet. Le praticien n'a relevé chez l'animal aucun symptôme de rage. Quant à M. Catoire il a reçu les soins de M. le docteur Phalempin.

DOIGT ECRASE. — Au dépôt des tramways de l'E.L.R.T. un forgeron, Théodule Spilers, 27 ans, demeurant à Leers-Motteletée, perçait une pièce de fer lorsque celle-ci ayant glissé de forêt lui écrasa l'annulaire droit. Repos douze jours, sauf complications; docteur Caudmont.

PIQURE D'AIGUILLE. — A l'usine A. Péront et fils, une ouvrière bordeuse, Hélène Leruste, 27 ans, demeurant à Leers (Vert-Bois), s'est piquée au pouce gauche avec une aiguille dont une partie lui resta dans le doigt. M. le docteur Phalempin en a opéré l'extraction et prescrit un repos de six jours, sauf complication infectieuse possible.

CHEZ LES MUTUALISTES. — L'importante société de secours mutuels « Saint-Antoine de Padoue » célébrera dimanche prochain sa fête annuelle. Le banquet traditionnel aura lieu à deux heures, au siège de la société, estaminet du « Clairon ».

NOUVEAU MODELE

Un nouveau modèle de voiture automobile qui doit attirer l'attention de tous les amateurs par sa puissance, sa robustesse, ses perfectionnements, ainsi que par son prix, est la nouvelle 14 HP. 4 cyl., 80/130, 4 vitesses que la Maison Clément-Bayard met en vente au prix de 8.500 francs en carrosserie torpédo 4 places, toute équipée, avec roues amovibles Sankey. Demander au grand constructeur de Levallois, Paris, son nouveau catalogue général. Concessionnaire : M. Farcot, 68, rue Meurein, Lille. 11996a

WATTRELOS

Conseil Municipal

SÉANCE DU JEUDI 29 MAI 1913

Les perquisitions à propos des menées antimilitaristes. — Une protestation. — Le Conseil approuve la gestion du maire. — Il supprime les frais de bureau du commissaire de police. Une vive discussion

Le Conseil municipal s'est réuni, jeudi soir, à huit heures, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Henri Briffaut, maire. Etaient présents: MM. Lecomte et Raimbaut, adjoints; Deprince, Pluquet, Lerouge, Louis Delannoy, Houzet, Caron, Alphonse Delannoy, Laurent, Desfontaine, Clément Dubus, Dentaileur, Beuscart, Cousart, Jubaru, Leclercq, Pesin, Dobigies, Lefebvre, Leuridan, Leruste, Plouvier, Liagre. — Absents: MM. Vales, Thérin.

Les perquisitions à propos des menées antimilitaristes. — Une protestation

Avant l'ouverture de la séance, M. Louis Delannoy, socialiste, demande la parole. Il donne lecture de la motion suivante :

« Le Conseil municipal, réuni hors séance, proteste avec la dernière énergie contre le cambriolage gouvernemental; cloue au pilori le nommé Barthou ainsi que ses sbires; proteste, en outre, contre le maintien de la classe sous les drapeaux. »

M. LE MAIRE. — Je mets cette motion aux voix.

M. C. DUBUS, *de la minorité*. — Je vote contre à deux mains.

Cette motion est votée par la majorité socialiste.

M. LOUIS DELANNOY est nommé secrétaire de séance.

Communications. — Il est donné connaissance de plusieurs communications.

Consultation des nourrissons. — On vote un crédit de 500 fr. sur le budget additionnel de 1913 pour la création d'un service médical de consultation des nourrissons.

Pour les écoliers. — On vote, sur le même budget, un crédit de 350 fr. pour l'inspection médicale des écoles.

P.T.T. — A partir du 1er juin la Poste sera ouverte au public de 7 ou 8 h. du matin jusque neuf heures du soir, sans interruption, sauf les dimanches et jours fériés.

Cela entraînera une dépense supplémentaire pour la ville de 400 fr. par an. Une provision de 233 fr. 05 est votée pour l'année courante sur le budget additionnel.

La Mutuelle du 43e de ligne. — Après discussion, l'assemblée accorde à cette institution un subside de 20 fr. La minorité aurait voulu une subvention un peu plus importante. L'Administration municipale a surtout, pour sa part, voulu opter pour le principe de la subvention.

Fêtes laïques. — On accorde une subvention de 200 francs pour ces fêtes qui auront lieu en juin.

M. Cousart a déclaré s'abstenir. La plupart des autres conseillers ont émis un vote favorable.

Voirie municipale. — On décide la restauration de la rue Magenta et l'on vote, à cet effet, 1.000 francs.

M. C. DUBUS. — J'accepte à condition que cette rue soit frappée d'alignement. Cela est urgent.

Cette demande est agréée.

— On accepte des règlements de terrains intéressant à la fois la ville et des particuliers, rue Traversière.

Comptes et budgets. — L'exercice clos de 1912 pour le Bureau de bienfaisance présente un excédent de recettes de 2 fr. 26 qui est porté au budget additionnel de 1913.

— Pour les Hospices ce compte offre un boni de 361 fr. 44 qui est porté au budget additionnel de 1913. *Ce dernier s'équilibre à la somme de* 3.279 fr.

Comptes et budgets communaux. — Le compte administratif du maire s'établit comme suit :

1° Recettes. — Les recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1912, évaluées par le budget (primitif et additionnel) à 625.224 fr. 66, ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de 635.775 fr. 06, de laquelle somme il convient de déduire celle de 117.543 fr. 05, provenant des restes à recouvrer, justifiés, et qui seront portées en recettes au prochain compte. Au moyen de quoi le recette de 1912 demeure définitivement fixée à la somme de 518.232 fr. 01.

2° Dépenses. — Les dépenses créditées au budget de 1912 (primitif et additionnel) s'élèvent à 342.644 fr. 47. Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice, 297.197 fr. 44; total des dépenses présumées: 639.841 fr. 91.

De cette somme il faut déduire celle de 161.120 fr. 88, laquelle se décompose comme suit: 1° Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses, 14.506 fr. 96; 2° Dépenses faites mais non ordonnées avant le 15 mars 1913 et à reporter au budget suivant, 146.613 fr. 92; somme égale à celle ci-dessus: 161.120 fr. 88.

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1912 sont définitivement fixées à 478.721 fr. 03; les recettes de toute nature étant de 518.232 fr. 01, les dépenses de 478.721 fr. 03, il en résulte un excédent de recettes de [illegible] fr. 98, qui sera reporté au budget additionnel de l'exercice 1913 (chapitre III des recettes supplémentaires).

Toutes les opérations de l'exercice 1912 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

M. le Maire se retire pour l'examen de sa gestion.

On vote un président pour ce faire. M. Lecomte est élu. Ce dernier, en conséquence, demande si quelqu'un a des observations à présenter. Personne ne prend la parole.

M. Lecomte. — Je mets la gestion du maire aux voix.

Elle est approuvée. M. Lecomte ajoute à l'unanimité; il n'y a pas eu d'avis contraire.

Après quoi, M. le Maire reprend la présidence.

— Le budget additionnel de 1913 se balance au chiffre global de 150.050 fr. 05.

Il est approuvé.

Jubilé de noces d'or. — Le 4 août, les époux Boulanger-Duvillers fêteront le 50e anniversaire de leur mariage. On leur vote une allocation de 50 francs.

Braderie du Moulin. — On vote en faveur de cette fête une somme de 100 francs.

Fête de chorale. — En 1914, « la Renaissance Chorale » fêtera le 25e anniversaire de sa création. On lui accorde un crédit de 225 francs, représentant trois annuités de subventions.

Les vacations policières pour les exhumations, réinhumations et translations de corps. — On propose le minimum du tarif des vacations de M. le commissaire de police à ce sujet en réduisant la vacation à 3 francs.

M. Beuscart combat cette réduction.

M. Cousart dit qu'il n'était pas nécessaire de descendre du maximum au minimum.

La majorité vote cette réduction.

LA SUPPRESSION des frais de bureau du commissaire de police décidée

UNE VIVE DISCUSSION

On lit un rapport proposant la suppression de ces frais, parce que M. Caillet a été élevé d'une classe par décret du 3 janvier 1913, ce qui lui donne, dit le rapport, une augmentation de traitement de 1.200 francs par an.

M. C. Dubus. — C'est la guerre au couteau qui continue; vous nourrissez des griefs contre ce magistrat, pourtant très digne, depuis la grève Leclercq-Dupire, parce qu'il eut maintenu l'ordre. S'il avait laissé chanter le « 17 » et « l'Internationale » il n'en serait pas ainsi. Vous voulez la suppression de tous les corps constitués: police, armée...

M. Liagre constate que si la police est bien faite en ville, c'est grâce à l'organisation de M. Caillet.

M. Dobigies conteste cette affirmation. Il dit que la police est satisfaisante actuellement, c'est parce que les éléments mis à la disposition du commissaire sont meilleurs et plus complets.

M. C. Dubus. — C'est M. Caillet qui a tout prévu, tout organisé.

M. Dobigies. — Parce qu'il a tout eu en mains.

M. C. Dubus fait un vif éloge de M. Caillet. On devrait au contraire de ce que l'on veut, lui vouer de la reconnaissance pour les services qu'il a rendus.

M. Dobigies. — Oui, vous, vous le portez dans votre cœur. Et M. Dobigies prétend démontrer que les administrations précédentes ont été versatiles en ce qui concerne les allocations aux commissaires qui se sont succédé à Wattrelos.

M. le Maire. — C'est officiel.

M. Plouvier conteste un vote de jadis que M. Dobigies mettait inexactement sur son compte à ce propos.

M. Cousart. — On a parlé de services électoraux sans donner de preuves.

M. Deprince reconnaît que M. Caillet fit son devoir dans la répression des délits; mais, dit-il, il a eu le tort de devenir un instrument politique dont se sont servis ses adversaires.

M. C. Dubus rappelle que M. Lecomte a donné, il n'y a pas bien longtemps, libre cours à son aversion pour M. Caillet. Malgré vous, ajoute-t-il, M. Caillet restera ici et sera entouré de notre estime.

M. Lecomte dit que lors de la grève Leclercq-Dupire, M. Caillet a « démérité » de la ville par son attitude et son « manque de sang-froid ».

La discussion se poursuit, très vive.

M. Dobigies refait à sa façon l'historique de cette grève et des mesures de répression qu'il entraîna. Il affirme que M. Caillet eut un rôle... équivoque.

M. le Maire. — Est-ce vrai, M. Desfontaine?

Ce dernier répond affirmativement.

La discussion prend fin. La majorité vote pour la suppression.

Service vicinal. — Le budget additionnel de 1913 est approuvé.

La séance publique est levée à 9 heures 20. Le huis clos est prononcé pour les affaires d'assistance.

Un peu avant, M. C. Dubus avait fait remarquer ironiquement qu'on s'apprête probablement à inscrire sur la plaque commémorative de la nouvelle mairie, les noms de ceux qui voteront contre le projet de construction. (Rires.)

LES TROTTOIRS AUX PIETONS. — Un laitier, M. Paul Duquesnoy, âgé de 25 ans, demeurant rue de Lannoy, 473, à Roubaix, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir circulé en vélo sur un trottoir.

Chaque annonce de ce journal a une mission spéciale à remplir.

Communications

ROUBAIX. — **Amicale des Arts.** — Les membres des sections sportives sont priés d'assister à la réunion ce soir à 8 h. précises à l'école.

— **Grande Fanfare.** — Aujourd'hui vendredi, à 8 h. 1/2, répétition générale et revue intégrale des œuvres destinées à être interprétées, dimanche prochain, de 4 h. 1/2 à 6 h. 1/2 du soir, au cours du concert du Parc de Barbieux.

— **Cercle Moderne.** — Section Chorale mixte. — Ce soir à 8 h. 3/4, répétition des chœurs qui seront chantés à Armentières, le 8 juin prochain. A l'issue de la répétition plusieurs communications très importantes seront faites aux sociétaires.

— **Cercle Orphéonique « Les XL ».** — Vendredi soir à 8 h., au local, répétition générale du chœur imposé au concours de Sèvres. Des instructions seront données, pour le concert de Tourcoing, et la sortie de Gand du 15 juin.

— **Union des Travailleurs.** — Vendredi, à 8 h. 1/2, renouvellement de la Commission. Adhésions pour le festival d'Armentières.

TOURCOING. — **Fanfare « Les Amis Réunis ».** — Vendredi, à 8 h. 3/4, répétition générale, sous la direction d'un nouveau chef.

Feuilleton du JOURNAL DE ROUBAIX
du vendredi, 30 mai 1913

N° 16.

Le Maître d'Ecole

Par Georges BEAUME

En un quart d'heure, Arnaud atteignait le café de Campal, à l'extrémité de la rue de Béziers, qui donne sur la halle. C'était, dans une maison antique, une sorte de cave à voûte basse, meublée de tables de marbre, d'un comptoir de zinc pavée de carreaux blancs et roses, égayée de fleurs et d'images. Dans la fumée des pipes, quelques fonctionnaires, bons courtisans des fois nouveaux du peuple, et des travailleurs de terre, des employés, des maçons et des chômeurs professionnels s'occupaient gravement de police, aussi infatigables à pérorer que les cigales de chanter du matin au soir. Dès qu'Arnaud parut sur la porte, le visage pâle dans les ondes noires de ses cheveux, une rumeur de contentement s'éleva de toutes les tables. Il n'habitait Marennes que depuis un mois et, déjà, par la témérité de son langage, par la souplesse de ses allures, il avait conquis ce monde de badauds. Selon son habitude, il s'assit au fond de la salle, contre le comptoir de zinc, à la table de son directeur, d'où il embrassait du regard l'assemblée.

— D'où venez-vous si tard? lui demanda Bringuier, qui était assis à la table voisine.

— De chez Barrière.

— Est-il décidé à poser sa candidature?

— Peut-être. Réfléchissez qu'un citoyen tel que lui peut; en restant dans le rang, rendre des services précieux à notre cause. Il ne risque pas ainsi d'être soupçonné d'ambition personnelle.

— J'en sais quelque chose. Moi, on se figure que je gagne beaucoup à être maire. Que de soucis, pourtant, m'accablent! Avec quel soulagement je déposerais mon écharpe!

— Il y a l'honneur, bourdonna un tâcheton de la vigne. Si je savais écrire, moi!...

Le maire, à ces mots, se rengorgeait en ses prétentions de poète, lorsqu'Arnaud s'écria :

— Le programme!... Avez-vous un peu élaboré le programme?... Nous devons proclamer bien haut toutes nos revendications.

— N'alarmons pas trop vite les petits propriétaires.

— Pardon, monsieur le maire. La victoire de notre parti ne sera véritable que si, avant le scrutin, il a déployé son drapeau.

— Et si nous sommes battus? insinua le directeur de l'école de Marennes, Jules Fabre.

— Nous succomberons alors avec honneur.

— *Bravo! bravo!*... applaudirent les travailleurs de terre.

— *Il faut tout démolir* avant de reconstruire. Quel magnifique exemple nous donnerions au monde, si notre petite ville parvenait à *créer* seulement un *embryon d'état* collectiviste!...

— Bravo! bravo!...

— Quels sacrifices consent pour nous, pauvres gueux, la patrie?

— Elle a souffert pour nous. L'histoire, voyons!...

— L'histoire, monsieur le directeur?.. Des légendes! des mensonges de gouvernements qui nous écrasent d'impôts et se nourrissent de notre chair!... Tenez, moi, quand je vois passer le drapeau, je frémis de colère et de honte, et je lui crache dessus!...

— Oh! oh!... monsieur le maire, laisserons-nous insulter le drapeau? Vous qui l'avez si noblement chanté en prose et en vers!

— C'est vrai, c'est vrai!... lui répliqua le maire, qui de malaise, fermait à demi les yeux. Il ne faudrait pas aller trop loin, monsieur Arnaud. Le peuple ne nous suivrait pas dans nos rêves d'émancipation alourdi qu'il est dans sa marche par ses préjugés.

Tandis qu'Arnaud épongeait son front, le directeur, aussi gravement que s'il expliquait à ses élèves une leçon difficile, prononça :

— On ne peut pas concevoir que la France soit confondue aux autres peuples. De même que dans le firmament, chaque planète vit de sa propre substance...

— Oh! si vous allez vous perdre dans l'espace, je vous laisserai partir tout seul!... interrompit violemment Arnaud. Moi qui suis un homme pratique, je reste sur terre.

Une explosion de rires retentit sous la voûte sonore; le maire, lui-même, dans le nuage de sa pipe, riait. Blessé dans son orgueil, le directeur d'école, Jules Fabre se redressa plus courageux devant l'intérimaire de Rocas, et, paysan profondément attaché à la terre et au ciel des aïeux, il répondit très haut :

— Vous avez tort de donner, vous, un tel exemple d'insubordination. Il faut qu'une discipline ordonne l'effort des hommes, pour aboutir à une œuvre utile et féconde. Que diriez-vous si vos élèves se révoltaient contre votre enseignement?

— La discipline n'est pas en question. Quant à moi, je n'enseigne que des choses vérifiées, incontestables.

— Les rebelles ont toujours pour contester la vérité, des raisons qu'ils croient supérieures. Bien entendu, je n'incrimine ici la bonne foi de personne.

— Je le pense...

— Croyez-moi, chaque peuple diffère de ses voisins par sa mentalité ainsi que par ses apparences. Tenez, nous avons tous également deux yeux, deux oreilles, une bouche, etc. Trouvez-vous pourtant dans la multitude innombrable des hommes, deux physionomies identiques? Non!... La France a sa façon particulière, qui ne ressemble à aucune autre de sentir et d'exprimer les choses matérielles et les choses morales. Ne calomniez jamais son drapeau tricolore qu'illumine la gloire de notre famille nationale et dont les plis, en flottant au vent d'une route parfois douloureuse, nous montrent l'avenir. La patrie!... il faut la garder pieusement de même qu'autrefois les communes défendaient derrière leurs remparts, le trésor de leurs richesses et de leurs libertés...

Le directeur se tut, dans un frémissement de foi religieuse, qui troublait ses auditeurs au fond de leur âme. Fermant les poings, avec une sorte de défi, il regarda fixement son subordonné. Celui-ci, ébranlé un moment dans son orgueil, voulut néanmoins avoir raison. Il répliqua d'abord, sur un ton de modération qu'on venait d'entendre un superbe discours de philosophie, mais qu'en politique la philosophie n'avait rien à faire, et que lui, homme de progrès réclamait la suppression de la guerre et des fléaux dont les esclaves du travail pâtissaient depuis des siècles.

— Pourquoi, *conclut-il*, ce règne de la justice, qu'on nous annonce toujours dans le futur, ne l'installerions-nous pas dès maintenant à Marennes.

Les travailleurs de terre, échauffés encore par les poisons de l'alcool trépignaient de joie. Le maire, en bénisseur paterne, tantôt approuvait l'un, tantôt approuvait l'autre, déclarant ces controverses nécessaires à l'intelligence des gens du peuple lesquels n'ont pas le loisir de s'instruire. Ce fut avec un véritable soulagement que Jules Fabre entendit sept heures sonner à l'église. Déjà il regrettait, en sa pusillanimité de fonctionnaire, de n'avoir pu ce soir contenir son indignation. Afin d'apaiser la rancune possible du jeune instituteur, il lui paya son absinthe.

Ils sortirent du cabaret tous en troupeau. Par groupes ils se dispersèrent, de rue en rue, répandant ainsi jusque dans les faubourgs, une traînée de bavardages. Autrefois, les travailleurs de terre ne fréquentaient que des cafés d'un sou, le dimanche. Pendant la semaine, ils s'en allaient, le soir, sur le Planol jouer au tambourin; ou sur les places de leurs quartiers, ils devisaient ironiquement des affaires de la ville; ou bien encore, ils contemplaient en silence le soleil de pourpre se couchant au loin, sur les Cévennes sombres. Aujourd'hui, dans chaque rue il y a au moins un cabaret, et tous prospèrent. De sorte que la race du Languedoc s'intoxique de poisons qui désagrègent lentement ses vertus de santé et de joie, et sous la lumière ardente, sous les vents fiévreux de son soleil, développent dans le cerveau de ses fils les plus ignares et aussi les plus honnêtes des ferments de folie.

Toute la ville bourdonna, le lendemain, de la grande nouvelle qu'une discussion avait éclaté, dans le café de Campal, entre le directeur de l'école laïque et Arnaud, son subordonné. M. Fabre avait osé, à la face des anarchistes, défendre énergiquement la cause de la patrie. L'écho de ces rumeurs parvint à Rocas, chez Potter, qui tressaillit de bonheur. Aussitôt, sans mesurer les inconvénients de sa démarche, il partit pour Marennes.

L'école laïque de la ville, installée dans les vastes bâtisses et les beaux jardins qu'occupait jadis l'institution des Frères, touchait à la mairie par une muraille de clôture. M. Fabre, depuis ce matin, se cachait là-haut, dans son cabinet, tremblant d'avoir la veille commis un péché d'imprudence. Sa femme l'en avait grondé tout à l'heure. Est-ce qu'il prétendait, par hasard, arrêter avec ses mains et avec ses discours le torrent de la politique? Pourvu qu'on le laissât en place, bien payé, bien logé, que lui importait le mal révolutionnaire du peuple? M. Fabre sentait, en son égoïsme, que sa femme avait raison de lui reprocher sa maladresse. Il redoutait à chaque instant de recevoir un ordre de M. Bringuier le mandant à la mairie pour le tancer d'importance. Aussi, lorsqu'on frappa à sa porte, il sursauta de frayeur.

(à suivre)